



Accident sans control technique

Par **micHEL89**, le **20/10/2018 à 22:11**

Bonjour,rnrnLe copain de ma fille a conduit notre voiture. Il a eu un accident seul, sans provoquer d'autre problèmes mais malheureusement, je me suis aperçue que le contrôle technique n'était pas à jour. Il a eu son accident le 19 avril, j'aurais dû passer le contrôle technique une petite semaine avant.rnrnAujourd'hui, on lui demande de régler la somme de 160 £.rnrnEst-ce bien normal sachant que c'était une erreur de ma part et que le véhicule nous appartenait ?rnrnMerci de votre réponse.rnrnJe tiens à dire qu'il était jeune conducteur.

Par **Visiteur**, le **20/10/2018 à 22:16**

BonjourrnrnSi ces 160€ sont relatifs au contrôle non effectué, c'est à vous qu'ils doivent être réclamés.

Par **micHEL89**, le **20/10/2018 à 22:26**

bonsoir c'est bien ce qu'il me semblait ,mais avons- nous un délai en dehors de la date pour ce controle technique?

Par **Tisuisse**, le **21/10/2018 à 07:50**

Bonjour,rnrnA moins que les symboles des unités monétaires aient changés mais je lis 160

Livres Sterling (160 £) et non 160 Euros (160 €).
@ michel89, **ce sont des livres sterling ou des euros ?**
L'accident s'est déroulé en France ou au Royaume Unis ?
L'assurance de la voiture est une compagnie française ou une compagnie britannique ?
En effet, selon les réponses apportées à ces questions, la législation qui s'applique ne sera pas la même.

Par **chaber**, le **21/10/2018 à 08:07**

Bonjour
Aujourd'hui, on lui demande de régler la somme de 160 £. Qui lui demande ces 160€ ?
Intervention des forces de l'ordre :
- amende pour défaut de contrôle technique atteint un montant de 135 euros (contravention de 4e classe).
- Le conducteur s'expose également à l'immobilisation de son véhicule par les forces de police ou de gendarmerie. Le certificat d'immatriculation peut ainsi être retenu pendant une semaine. Les forces de l'ordre vous délivrent alors une fiche de circulation provisoire pour que vous puissiez effectuer le contrôle technique.
- Une fois le contrôle effectué, vous pourrez récupérer votre carte grise à la gendarmerie ou au commissariat indiqué. Vous devrez présenter le PV de contrôle technique.
<https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1312-contrôle-technique-obligations-et-amendes>